

VOEU

« relatif à l'avenir de trains d'équilibre du territoire en Béarn-Bigorre »

La commission sur l'avenir des Trains d'Equilibre du Territoire (TET), présidée par le député Philippe Duron a remis son rapport le 26 mai 2015 au Secrétaire d'Etat aux Transports, Alain Vidalies.

Ce rapport traite de la clarification de l'offre des trains intercités et opère un constat sans concessions : « On assiste ainsi à un délitement régulier et progressif de l'offre TET dans un processus qui rappelle parfois la régression du fret ferroviaire. Il est urgent d'agir ».

Le Président du Conseil Départemental exposait les mêmes préoccupations dans un courrier du 15 janvier 2015 adressé au Directeur Régional de SNCF au sujet de la Ligne Toulouse-Bayonne, posant la question de la spirale négative « baisse du niveau de service / baisse de la fréquentation conduisant irrémédiablement à justifier ensuite la fermeture de certains services. ».

Rappelons pour exemple, le courrier Directeur Régional SNCF du 2 décembre 2014, annonçant des allongements de parcours entre Toulouse et Bayonne pour 2015 « pouvant aller jusqu'à 50 minutes pour un temps de parcours actuel de l'ordre de 3h30 », soit une vitesse commerciale de l'ordre de 70 km/h.

Le rapport suggère, en réponse à ce constat, de réduire la voilure et, en clair, de remplacer des liaisons ferroviaires par des lignes d'autocar.

Le rapport met par ailleurs en avant la concurrence du mode aérien et de l'offre TGV qui permettent dans certains cas d'opérer l'aller-retour dans la journée.

Cet argument ne peut s'appliquer à notre territoire car :

- l'amélioration de la desserte par une ligne à grande vitesse a été renvoyée à long terme par le rapport de la commission mobilités 21,
- et l'Etat s'est désengagé financièrement de l'Obligation de Service Public (OSP) sur les vols Tarbes-Paris.

Le maintien de la ligne de nuit Paris-Hendaye constitue donc une offre alternative et complémentaire de la liaison aérienne Tarbes-Paris notamment pour ceux qui n'ont pas les moyens financiers d'accéder au transport aérien. .

Considérant que la baisse globale de fréquentation est principalement liée à une baisse tendancielle du niveau de service offert, tant en raison de la qualité (non-punctualité, annulations, matériels roulants vétustes, incidents multiples liés à la dégradation des voies), qu'à l'évolution des politiques tarifaires.

Considérant que les orientations de ce rapport font le choix de concentrer le service dans les grandes régions urbaines et abandonner le monde rural et les politiques d'aménagement du territoire à la seule logique de marché.

Considérant les contradictions entre une politique gouvernementale ambitieuse pour une réduction sensible des Gaz à Effet de Serre, pour laquelle le mode ferroviaire reste le meilleur gage de réussite à court, moyen et surtout long terme, et certaines propositions du rapport Duron de diminution, voire de suppression de l'offre ferroviaire,

Considérant la contradiction entre une réduction de l'offre ferroviaire entre Toulouse et Bayonne, et la programmation des investissements par Réseau Ferré de France sur la ligne Toulouse-Tarbes, à hauteur de 300 M€ à moyen terme,

Considérant que des lignes de cars de substitution ne peuvent être mises en place sans des aménagements connexes lourds et coûteux, comme des points d'arrêts en pleine voie de type Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) interurbains ainsi que des navettes cadencées en desserte locale, permettant notamment d'assurer une garantie en terme de temps de déplacement intégrant la congestion urbaine.

Considérant que M le Secrétaire d'Etat aux Transports, Alain Vidalies, a déclaré que s'agissant de l'évolution de l'offre « la concertation avec les acteurs locaux sera un préalable à toute décision »

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées réuni en assemblée :

- Conteste les conclusions du rapport Duron,
- S'oppose avec fermeté à tout projet de suppression, et en particulier, celle de la ligne Toulouse/Tarbes/Pau/Hendaye,
- Décide de saisir M le Secrétaire d'Etat aux transports, Alain Vidalies, sur les thématiques évoquées dans le présent vœu, en cohérence avec les réflexions déjà portées dans le cadre du projet de territoire Hautes-Pyrénées 2020-2030.